

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux, le 21 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Dorian DANTIN à Stéphanie HOuset, Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

OBJET : Subventions aux associations sportives pour l'année 2022/2023

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, attribue aux associations sportives, avec une valeur du point revalorisée de 1 % pour 2022 soit 5 €, les subventions suivantes :

- Association Sportive du Collège Jean Macé	1 531,00 €
- Bike Club Portoais	427,00 €
- Bike Club Portoais 30 ^{ème} anniversaire	750,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	3 891,00 €
- Boxe Ring Portoais et Valentinois	3 225,00 €
- Cyclotouristes Portoais	671,00 €
- Football Club Portoais	7 504,00 €
- Jogging Club Portoais	1 124,00 €
- Judo Jujitsu Taïso	11 629,00 €
- La Danse de Laeti	3 273,00 €
- La Flèche sous Bois	3 720,00 €
- La Mouette	2 545,00 €
- Pétanque Cheminote Portoise	914,00 €
- Sports et Loisirs	5 112,00 €
- Sports et Loisirs 30 ^{ème} anniversaire	750,00 €
- Tennis de Table Portoais	2 062,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	6 006,00 €
- U.G.S.P	9 516,00 €
- USCP Basket	8 424,00 €
- USCP Tennis	3 602,00 €
- USCP Tennis 50 ^{ème} anniversaire	1 250,00 €
- USCP Volley	1 265,00 €
- US Véore XV	22 905,00 €
- US Véore XV 20 ^{ème} anniversaire	500,00 €
- Viet Vu Dao	2 287,00 €
- Viet Vu Dao 20 ^{ème} anniversaire	500,00 €

Les subventions pour les anniversaires seront versées sur justificatifs de l'organisation de la manifestation.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le

Le Maire,

